

INDE

L'Inde continue d'afficher un des taux de croissance du PIB par habitant les plus élevés du monde. Néanmoins, il subsiste un écart de revenu considérable avec les pays de l'OCDE, essentiellement imputable à la faible productivité de la main-d'œuvre, ce qui souligne la nécessité d'engager de nouvelles réformes pour étayer une croissance rapide et partagée. Les réformes progressives de la réglementation administrative lancées par les pouvoirs publics à tous les niveaux d'administration ont permis d'améliorer dans une certaine mesure l'environnement des entreprises. Néanmoins, des réformes plus fondamentales s'imposent dans les domaines suivants.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les obstacles aux échanges et à l'IDE ainsi que les charges administratives

Les restrictions relatives aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE), ainsi que les formalités administratives, entravent toujours l'investissement et la productivité.

Mesures prises : Les seuils à partir desquels les demandes d'autorisation d'IDE doivent être approuvées par l'administration centrale ont été relevés, et les autorités ont codifié les règles en vigueur concernant l'IDE afin d'en améliorer la transparence.

Recommandations : D'importants obstacles à l'IDE dans les secteurs du commerce de détail et d'autres services devraient être réduits. Les dispositions protectionnistes devraient être allégées dans leur ensemble, la priorité devant être accordée aux secteurs les plus lourdement protégés. Les administrations publiques devraient recourir davantage aux technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'améliorer l'efficacité de leurs prestations de services et leur transparence.

Améliorer les résultats du système d'enseignement

La faiblesse des taux de diplômés et la qualité relativement médiocre de l'enseignement entravent la formation de capital humain.

Mesures prises : Aux termes de la loi de 2009 sur le droit à l'éducation gratuite, tout enfant âgé de 6 à 14 ans a droit à une éducation gratuite et obligatoire.

Recommandations : Envisager la possibilité de décentraliser en partie la gestion des établissements scolaires et le recrutement des enseignants au niveau des collectivités locales ou des établissements. Responsabiliser davantage les chefs d'établissements et les enseignants, et améliorer la qualité de la formation initiale et continue des enseignants ainsi que l'accès à cette formation. Accroître l'autonomie des universités et réduire les obstacles à l'entrée dans le secteur universitaire, notamment en assouplissant les règles d'entrée relatives aux prestataires étrangers de services d'enseignement.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi

La rigueur de la législation sur la protection de l'emploi nuit à celui-ci et à la croissance de la productivité dans le secteur formel de l'économie.

Mesures prises : Aucune.

Recommandations : Réformer les dispositions relatives à la protection de l'emploi qui revêtent un caractère discriminatoire à l'égard des grandes entreprises, et supprimer les dispositions les plus restrictives concernant la nécessité d'obtenir une autorisation préalable des autorités pour procéder à un licenciement. Simplifier la législation applicable au niveau de l'administration centrale et des États fédérés, de manière à réduire l'incertitude et la complexité découlant de la multiplicité des dispositions juridiques.

Autres grandes priorités

Accroître l'offre de services d'infrastructure

L'insuffisance de l'offre de services d'infrastructure et leur qualité médiocre pèsent sur les conditions dans lesquelles les entreprises exercent leurs activités, et nuisent à la productivité.

Mesures prises : Les dépenses affectées aux infrastructures essentielles ont fortement augmenté. L'administration centrale a lancé le Programme de modernisation des registres fonciers nationaux, destiné à regrouper et moderniser les systèmes d'enregistrement des terres, ce qui offrira davantage de certitude aux investisseurs dans les projets d'infrastructures et contribuera à accélérer le traitement des demandes de projets.

Recommandations : Réduire l'incertitude réglementaire dans les secteurs d'infrastructures entre les différents États, afin de renforcer les possibilités de participation du secteur privé. Éliminer les subventions croisées dans les secteurs de l'électricité et du transport ferroviaire. Rationnaliser les procédures d'acquisition des terres, afin de réduire les coûts et les délais de lancement des activités de construction.

Engager des réformes de grande envergure dans le secteur financier

Le secteur financier n'est pas suffisamment développé pour satisfaire les besoins d'une économie en expansion rapide.

Mesures prises : Le gouvernement a annoncé la création d'un Conseil pour stabilité financière et le développement du secteur financier (*Financial Stability and Development Council*), chargé de la surveillance macroprudentielle de l'économie et des questions de coordination réglementaire.

Recommandations : Permettre aux investisseurs étrangers de jouer un plus grand rôle dans le secteur des services et de délivrer davantage d'agréments bancaires, afin d'élargir le champ des services bancaires. Mettre à exécution le projet de création d'un nouvel office indépendant de gestion de la dette.

INDE

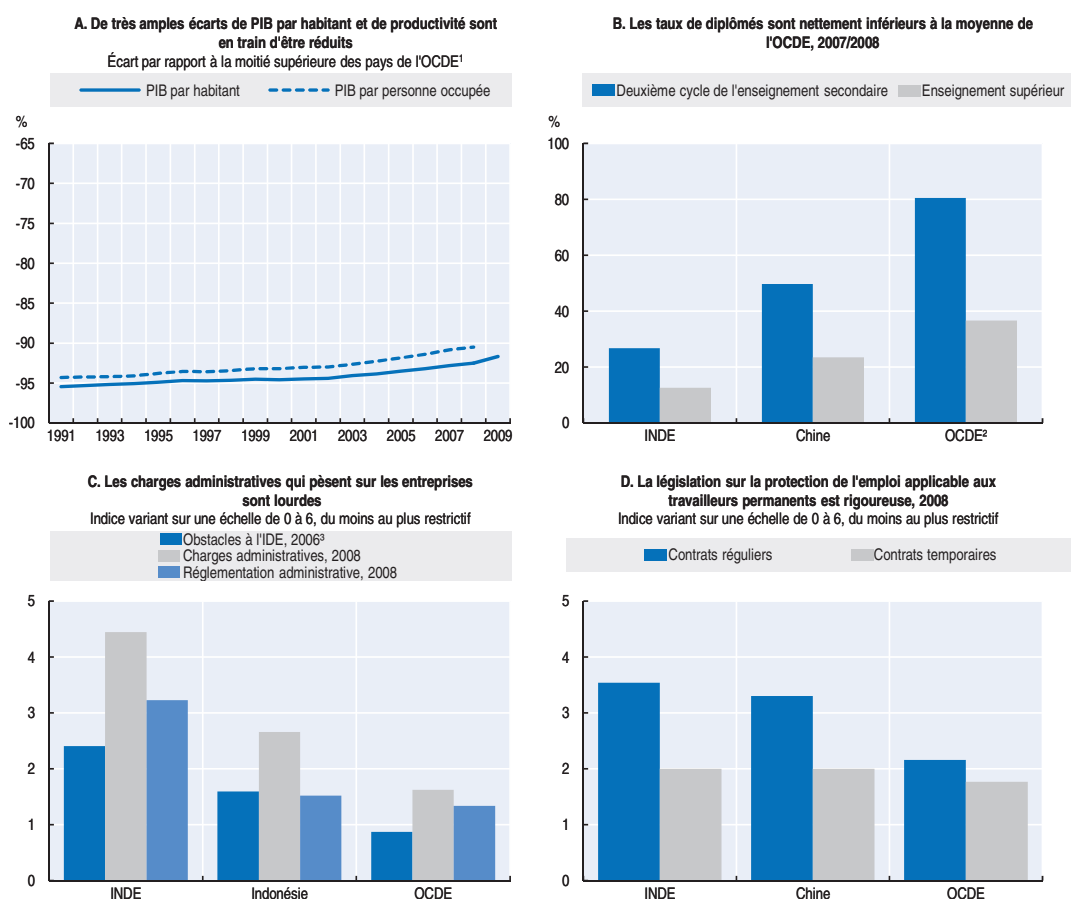
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1998-2008	1998-2003	2003-08
PIB par habitant	5.4	4.1	6.9
Utilisation des ressources en main-d'œuvre
dont : Taux d'emploi	0.4	0.4	0.5
Nombre moyen d'heures travaillées
Productivité du travail ¹	5.0	3.7	6.4
dont : Intensité capitalistique
Productivité multifactorielle

1. La productivité du travail est mesurée à l'aide du PIB par personne occupée.

Source : Estimations fondées sur les Bases de données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2010) et des Indicateurs clés du marché du travail (BIT, 2010).



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par personne occupée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Pour le 2^e cycle de l'enseignement secondaire, moyenne des pays de l'OCDE hormis l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas ; pour l'enseignement supérieur, hormis la Belgique, le Chili, la Corée, l'Estonie et la France.
3. L'indice des restrictions réglementaires à l'investissement direct étranger repose uniquement sur les dispositions juridiques, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : Bases de données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2010) et des Indicateurs clés du marché du travail (BIT, 2010) ; graphique B : OCDE (2010), Regards sur l'éducation ; Enquête nationale par sondage (National Sample Survey) de l'Inde (2007/8) et Annuaire statistique de la Chine ; graphique C : Koyama, T. et S. S. Golub (2006), « OECD's FDI regulatory restrictiveness index: revision and extension to more economies », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 525, OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits et Woelfl, A. et al. (2010), « Product Market Regulation: Extending the analysis beyond OECD countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 799 ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932386833>